

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

GYMNASE LES COTEAUX

dûment convoquée¹ et tenue au 285, route 338, Les Coteaux,
ce 14 septembre 2022, à 18 h 30.

Compte - rendu

En attente d'adoption

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Ouverture à 18 h 33. Mot de bienvenue du directeur, monsieur François Cusson.

2. CHOIX D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

M. Cusson propose Mme Huguette Sauvé. Adopté à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Piché d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Corrections :

- point 6.4 nombre de postes à combler : 4 (démission de Madame Caroline Leblanc).
- Ajout point 6.6 : Élection de 2 substituts au CÉ
- Ajout point 7 : Calendrier des rencontres

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité avec les modifications.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 SEPTEMBRE 2021

Adoption du compte-rendu de la dernière assemblée générale des parents de l'école Léopold-Carrière tenue le 8 septembre 2021.

Il est proposé par Mme Théorêt d'adopter le compte-rendu de la dernière assemblée générale des parents de l'école Léopold-Carrière tenue le 8 septembre 2021 sans aucune modification et appuyé par Mme Corsillo.

1- Chaque année, à la fin du mois d'août ou en septembre, la présidence du conseil d'établissement ou, à défaut, la direction de l'école, convoque, **par écrit, les parents des élèves fréquentant l'école** à une assemblée pour qu'ils élisent leurs représentants au conseil d'établissement. La convocation doit être transmise **au moins quatre jours avant** la tenue de l'assemblée.

5. RAPPORT ANNUEL ET RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022 DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le directeur de l'école présente le rapport annuel proposé par Mme Corsillo et appuyé par M. Piché.

Note : Les parents présents prennent acte du dépôt de ce rapport (l'assemblée générale des parents a à être informée de ces activités ; Seul le conseil d'établissement doit adopter ce rapport qui porte sur ses activités).

Copie du rapport annuel du conseil d'établissement 2021-2022 est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

6. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CÉ)

6.1. SON RÔLE

Le directeur de l'école fournit quelques explications sur la composition et les fonctions du conseil d'établissement, du comité de parents et de l'organisme de participation des parents.

6.2. SA COMPOSITION

Le conseil d'établissement est composé de 6 parents et de 6 employés de l'école (enseignants, professionnel, soutien).

6.3. ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION

6.3.1. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Il est proposé par M. Piché de nommer M. Cusson pour qu'il agisse à titre de président d'élection.

Adoption à l'unanimité , à la majorité

6.3.2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Il est proposé par Mme Corsillo de nommer Mme Sauvé pour qu'elle agisse à titre de secrétaire d'élection.

Adoption à l'unanimité , à la majorité

6.3.3. NOMINATION DE 2 SCRUTATEURS

Il est proposé par M. Piché de nommer Mme Théorêt pour qu'il agisse à titre de scrutateur d'élection.

Adoption à l'unanimité , à la majorité

Il est proposé par Mme Corsillo de nommer M. Piché pour qu'il agisse à titre de scrutateur d'élection.

Adoption à l'unanimité ☒, à la majorité ☐

6.3.4. MISES EN CANDIDATURE (3 POSTES À COMBLER + 1 DÉMISSION) POSTE D'UN AN

Les participants conviennent de respecter la procédure suivante :

1. Le président d'élection procède à l'appel des candidatures au poste de représentant des parents au conseil d'établissement pour **un mandat d'un an**. Chaque candidat doit être proposé par un membre habilité à voter.
2. Le président d'élection procède à l'appel des candidatures au poste de représentant des parents au conseil d'établissement pour **un mandat de deux ans**. Chaque candidat doit être proposé par un membre habilité à voter.
3. Sur proposition d'un membre, adoptée à la majorité, la période de candidature est close. Si le nombre de candidatures ne dépasse pas le nombre de postes à combler, les personnes sont déclarées élues.
4. S'il y a plus de candidatures que de postes à combler, le président d'élection appelle le vote.
5. Le vote est secret.
6. Le président d'élection envoie le lien pour le bulletin de vote électronique dans le clavardage de la rencontre.
7. Les membres votent via le formulaire électronique.
8. Une compilation électronique des votes sera faite par le logiciel FORMS.
9. Les personnes ayant reçu le plus grand nombre de votes sont déclarées élues par le président des élections.
10. En cas d'égalité, le vote est repris.
11. Les membres qui cumulent moins de votes sont automatiquement substitués.
12. Le président remercie tous les candidats pour leur disponibilité à participer aux affaires du conseil d'établissement.

Nombre de représentants des parents au conseil d'établissement à élire et durée des mandats :

Étant donné que six³ parents siègent au conseil d'établissement de l'école Léopold-Carrière et que **3 parents** termineront leur mandat⁴ à la fin de l'année scolaire, il y a **3** représentants des parents à élire pour des mandats de 2 ans. Puisque nous avons une démission, il y a aussi un mandat d'un an à combler.

6.3.5. ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CÉ

Nombre de représentants des parents au conseil d'établissement à élire et durée des mandats :

Étant donné que six³ parents siègent au conseil d'établissement de l'école Léopold-Carrière et que **3 parents** termineront leur mandat⁴ à la fin de l'année scolaire, il y a **3** représentants des parents à élire pour des mandats de 2 ans : cependant, nous avons une démission ; donc il y aura un 4^e poste de disponible, mais pour un mandat d'un an.

Mandat 2 ans : 3 postes

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures : (la mise en candidature n'a pas besoin d'être secondée)

Jean-Claude Piché	propose la candidature de Steven Grenier	Accepte <input checked="" type="checkbox"/> Refuse <input type="checkbox"/>
Natalia Corsillo	propose la candidature de Natalia Corsillo	Accepte <input checked="" type="checkbox"/> Refuse <input type="checkbox"/>
Lydia Théorêt	propose la candidature de Lydia Théorêt	Accepte <input checked="" type="checkbox"/> Refuse <input type="checkbox"/>

Il est proposé par M. Piché de clore la période d'appel de candidatures.

1^{re} possibilité : le nombre de candidats est égal au nombre de postes à combler

Le président d'élection déclare élu /élus / élue / élues

Steven Grenier pour un mandat de 2 ans.
Lydia Théorêt pour un mandat de 2 ans.
Natalia Corsillo pour un mandat de 2 ans.

Mandat d'un an : 1 poste

Romain Repy	propose la candidature de Romain Repy	Accepte <input checked="" type="checkbox"/> Refuse <input type="checkbox"/>
-------------	---------------------------------------	---

Le président d'élection déclare élu /élus / élue / élues

Romain Repy pour un mandat de 1 an.

6.6 Élection de deux membres substitués (nouveau, art. 47)

Mme Rancourt propose _____ comme substitut au Conseil d'établissement.
_____ propose _____ comme substitut au Conseil d'établissement.

6.7 Élection du représentant au comité de parents (à tenir obligatoirement lors de l'assemblée générale) :

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures pour élire un représentant au comité de parents parmi les représentants des parents déjà membres du conseil d'établissement de l'école :

M. Piché	propose la candidature de Natalia Corsillo, appuyé par Mme Théorêt.	Accepte <input checked="" type="checkbox"/> Refuse <input type="checkbox"/>
----------	---	---

Nomination d'un substitut au comité de parents (à tenir obligatoirement lors de l'assemblée générale) :

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures pour élire un substitut au comité de parents parmi les représentants des parents déjà membres du conseil d'établissement de l'école :

M. Piché propose la candidature de Mme Théorêt, **Mme ou M.**
appuyé par Mme Corsillo. Accepte Refuse

7. CALENDRIER DES RENCONTRES

Les mercredis 19 octobre 2022, 30 novembre 2022, 1^{er} février 2023, 29 mars 2023, 26 avril 2023 (rencontre supplémentaire en cas de besoin), 24 mai 2023 et 14 juin 2023 à 17 h 30, suivi d'un souper avec les membres du CÉ.

8. FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS²

8.1 Son rôle

M. Cusson explique le fonctionnement.

8.2 Sa composition

Il est proposé par **Mme Théorêt** de former un organisme de participation des parents.

Les personnes présentes adhèrent unanimement ou majoritairement à la formation d'un organisme de participation des parents.

8.3 Nomination des membres (maximum de 25)

- Solène Demangeot
- Jean-Claude Piché (à l'occasion)
- Lydia Théoret
- Sophie Rancourt
- Natalia Corsillo

Il y aura une rencontre de l'OPP le 4 octobre.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Est-ce qu'il y aura des sorties cette année ? Oui, mais on utilisera le plus possible des mesures pour éviter de faire payer les parents.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Piché de lever la séance à 19 h 12.

Signature de la personne agissant comme secrétaire : _____

2- L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite scolaire de leur enfant. (article 96.2).